Communiqué de Presse

Les Ulis, le 8 décembre 2009

Tous Ulissiens, tous citoyens !

Le 9 décembre à 20h30, la ville des Ulis organise une réunion publique consacrée au futur Conseil des résidents étrangers. Destinée à lancer le processus qui mènera, en avril 2010, à la création de ce nouvel outil de démocratie locale, cette rencontre s'adresse à tous les Ulissiens susceptibles d'être candidats ou de relayer l'information auprès des personnes concernées. Elle se déroulera à la Mairie des Ulis, salle du Conseil municipal.

Conseil des résidents étrangers, mode d'emploi

Si les 18% d'Ulissiens, originaires d'un pays non membre de l'union européenne, n'ont toujours pas le droit de vote, du moins disposeront-ils bientôt d'un espace de discussions et de propositions pour participer activement à la vie démocratique de leur ville.

Le conseil des résidents étrangers verra le jour au printemps 2010, il est temps d'être candidat !

- Un Conseil des résidents étrangers, pourquoi faire ?
L'objectif est d'offrir à tous ceux qui ne peuvent légalement s'exprimer par les urnes, un espace démocratique de rencontres, d'échanges et de débats sur la vie de notre commune. Le conseil pourra s'exprimer sur l'ensemble des affaires de la ville (santé, éducation, monde du travail, formation, logement…). Ses propositions seront communiquées aux élus municipaux qui pourront ainsi les prendre en compte dans leurs décisions.

- Quelle sera sa composition ?
Il sera composé de 28 membres (14 hommes et 14 femmes), et de 14 suppléants (7 hommes et 7 femmes). A travers la diversité de ses membres, il reflétera la richesse du tissu multiculturel des Ulis.

- Qui peut en faire partie ?
Pour être membre du conseil des résidents étrangers, il faut être âgé d'au moins 18 ans, être ressortissant d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, et résider aux Ulis depuis au moins un an.

- Comment seront désignés ses membres ?
Par tirage au sort, dans la liste des personnes s'étant portées candidates. Leur mandat sera d'une durée de deux ans.

- Comment poser sa candidature ?
Les actes de candidature sont à retirer puis à déposer à la démocratie locale, sur le parvis face à la mairie.

…/…

Mairie des Ulis
Rue du Morvan
BP 43 - 91940 Les Ulis

Contact : Fabrice Chomarat
Tél. 01 69 29 34 19
Mail : fchomarat@lesulis.fr

- Quel calendrier pour sa mise en place ?
Après la réunion publique du 9 décembre 2009, destinée à présenter le projet et lancer un appel à candidature, un groupe composé d'élus, d'agents de la mairie et d'habitants des Ulis préparera la mise en place du Conseil. Son rôle sera de définir avec précision son mode de fonctionnement.

Une « semaine de la citoyenneté » sera organisée aux Ulis du 3 au 10 avril 2010. Elle s'achèvera par une « fête de la citoyenneté » à l'occasion de laquelle les membres du futur conseil des résidents étrangers seront tirés au sort.

Démocratie locale : une priorité politique aux Ulis

La ville des Ulis s'appuie, depuis sa création, sur une politique ambitieuse en matière de démocratie locale. Associés à tous les domaines de la vie publique, les Ulissiens ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur les sujets qui les concernent, et alimenter la réflexion des élus municipaux.

La ville des Ulis dispose aujourd'hui de plusieurs instances de démocratie locale :
- Un Conseil des jeunes
- Un Conseil des aînés
- Un Conseil des crèches
- Quatre Conseils de quartiers
- Et bientôt, un Conseil des résidents étrangers.

Pour redynamiser cette politique et lui permettre d'alimenter au mieux l'action municipale, la ville travaille aujourd'hui sur une charte de la démocratie locale. Ce document, dont la rédaction s'achèvera au printemps 2010, renforcera la cohérence de ces différentes instances de débats et de leurs contributions au service des Ulis et de tous les Ulissiens.

Mairie des Ulis
Rue du Morvan
BP 43 - 91940 Les Ulis

Contact : Fabrice Chomarat
Tél. 01 69 29 34 19
Mail : fchomarat@lesulis.fr